

La situation en 2024 de la CA Val Parisis en matière de développement durable

Chers collègues,

Avec **291 093 habitants**, la Communauté d'agglomération Val Parisis demeure la **plus importante Communauté d'agglomération du Val-d'Oise** en termes de population. Cela nous confère d'indéniables responsabilités, dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

En 2024, la CAVP s'est engagée résolument dans la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en avril 2023 par le Conseil Communautaire. Val Parisis a souhaité –en transformant une contrainte législative en opportunité– faire un véritable plan d'actions concrètes, une déclinaison écologique du projet de territoire, en vue d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales, de développer les circuits courts en matière de productions agricoles, de donner leur chance aux acteurs engagés dans des logiques d'économie circulaire.

En 2024, la CAVP a fortement accéléré ses politiques d'exemplarité environnementale, avec l'adoption par le Conseil communautaire du bilan des émissions de gaz à effet de serre, assorti d'un plan d'actions pour réduire de 27% les émissions de la collectivité d'ici 2030. Elle a également adopté le schéma de promotion des achats responsables (SPASER), de manière volontaire puisque le seuil légal de 50M € HT d'achats n'était pas atteint, et la stratégie numérique responsable. Au gré de ces très courtes lignes, je ne ferai qu'évoquer nombre d'autres chantiers de notre communauté, qui n'en manque pas :

- La politique de sobriété énergétique, qui concerne aussi bien l'éclairage public, que la rénovation des bâtiments publics, avec le recrutement d'une équipe d'energy managers mutualisés avec les communes pour accompagner celles qui le souhaitent dans la mise en œuvre des objectifs du décret tertiaire ;
- La poursuite du plan vélo avec plusieurs tronçons à l'étude et le lancement d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire ;
- La politique d'adaptation au changement climatique avec la réalisation d'une étude sur la caractérisation des îlots de chaleur urbains.

Yannick BOËDEC

Introduction

Ce rapport présente aux membres du Conseil communautaire la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération Val Parisis, conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011, pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 rendant obligatoire l'élaboration de ce document dans les EPCI de plus de 50 000 habitants. Cette édition 2024 présente ainsi la situation de la Communauté d'Agglomération au regard des actions réalisées en 2023.

Eu égard à la mise en place du PCAET, dont la version définitive a été soumise au vote des conseillers communautaires en avril 2023, la première partie du rapport présente l'état d'avancement des actions et des indicateurs du PCAET.

La deuxième partie du rapport présente le diagnostic et les objectifs de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie numérique responsable, conformément à l'obligation inscrite dans la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Pourquoi un PCAET ?

Aujourd'hui, devant l'urgence climatique, des réponses concrètes doivent être trouvées pour engager nos territoires dans la transition énergétique.

Le PCAET de Val Parisis, à travers sa stratégie et son programme d'actions, constitue une réponse locale à ses enjeux.

Les axes stratégiques retenus par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, en cohérence avec le projet de territoire, s'articulent autour de **6 enjeux méthodologiques** :

Axe 1
Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe 2
Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

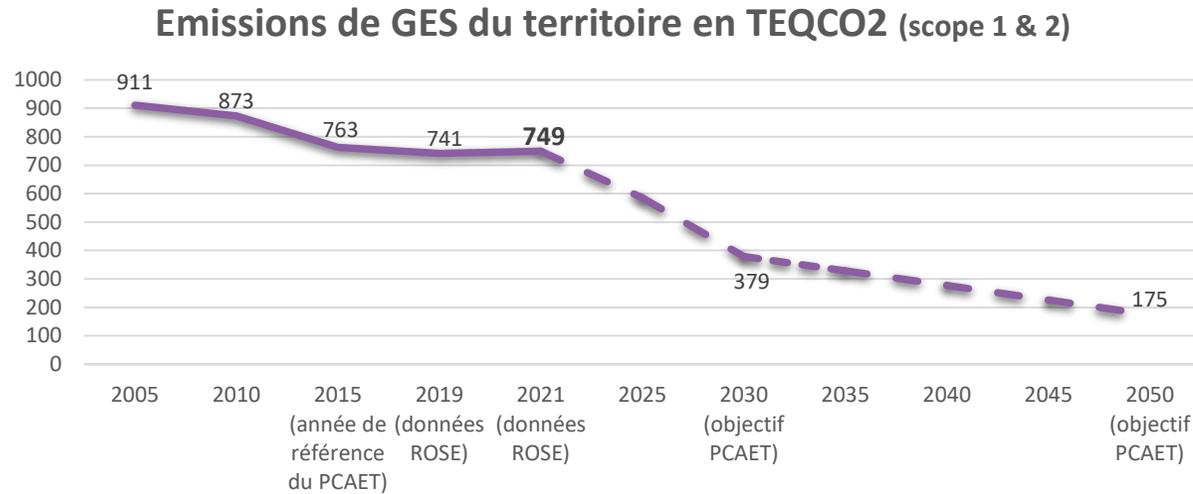
Axe 3
Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

Axe 4
Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

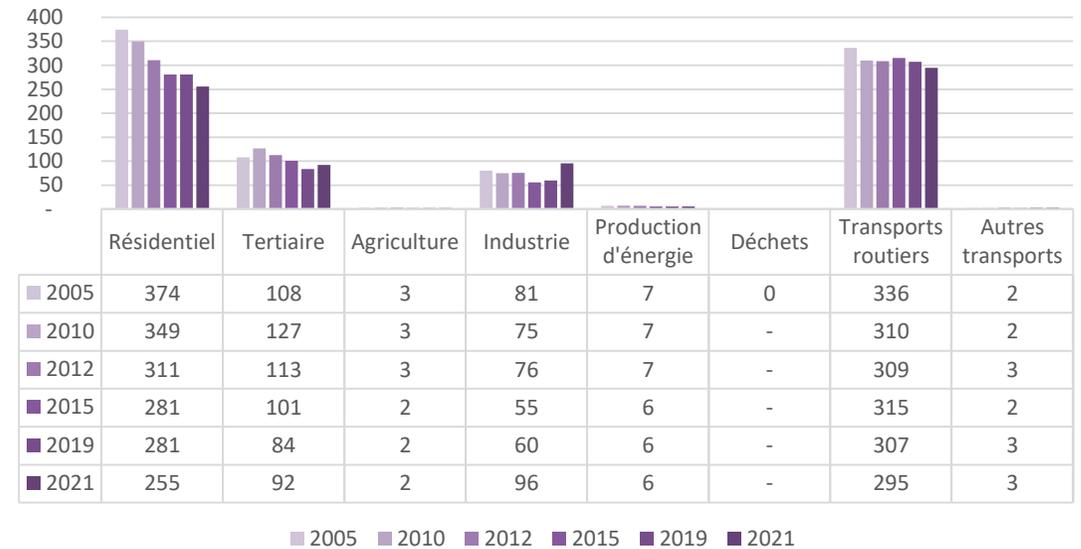
Axe 5
Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Axe 6
Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Un objectif prioritaire : la baisse des émissions de GES du territoire



Evolution des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1&2) par secteur d'activités (kteqCO2)



Une légère baisse observée entre 2015 et 2019, mais une remontée en 2021, essentiellement liée à une augmentation des émissions du secteur tertiaire et surtout industriel.

Pour atteindre l'objectif de 2030, il faut désormais engager un rythme annuel de réduction de près de 6% par an.

Des objectifs à atteindre collectivement



| Axe 1 | |
|----------------|---|
| Objectifs 2030 | 33% des véhicules seront non thermiques |
| | x2 part modale du vélo |
| Objectifs 2050 | -61% des consommations énergétiques du transport |
| | -87% des émissions de gaz à effet de serre du transport |



| Axe 2 | |
|----------------|--|
| Objectifs 2030 | x5,6 la production d'EnR |
| | +330 GWh de géothermie |
| | +6 GWh de biomasse |
| | +13,6 GWh de biogaz |
| Objectifs 2050 | +22 GWh de solaire photovoltaïque |
| | +53 GWh de solaire thermique |
| | +9,1 GWh de chaleur fatale |
| | 42% des consommations énergétiques couvertes par la production EnR |
| | x9,3 la production d'EnR locale |



| Axe 3 | |
|----------------|--|
| Objectifs 2030 | |
| Objectifs 2050 | -78% de réduction globale des émissions de GES |
| | -30% des consommation énergétiques globales |



| Axe 4 | |
|----------------|----------|
| Objectifs 2030 | 100% LED |
| Objectifs 2050 | |



| Axe 5 | |
|----------------|---|
| Objectifs 2030 | 2% des bâtiments rénovés énergétiquement par an pour le tertiaire |
| | 1,4% des bâtiments rénovés énergétiquement par an pour le résidentiel |
| Objectifs 2050 | -65% d'émission de GES pour le tertiaire |
| | -70% d'émission de GES pour le résidentiel |
| | -36% de consommations énergétiques pour le tertiaire |
| | -49% de consommations énergétiques pour le résidentiel |



| Axe 6 | |
|----------------|---|
| Objectifs 2030 | |
| Objectifs 2050 | -76% de réduction globale des émissions de GES |
| | -48% des consommation énergétique globale du territoire |
| | +378 GWh/an d'EnR produites |
| | 42% des consommations énergétique couvertes par la production d'EnR |

Les faits marquants

Axe 1



Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

7 gares équipées de consignes parkings vélos

116 km de voies cyclables aménagées

Achats de 3 nouveaux compteurs vélos

Création d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques pour les résidents de la CAVP

552 places de stationnement Véligos – ouverture de nouvelles consignes (la Frette et Ermont Eaubonne) et augmentation de la capacité d'accueil à Corneilles

360 780,78 € de fonds de concours attribués dans le cadre du plan vélo communautaire

Axe 2



Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

Lancement du Schéma directeur des énergies territorial

Lancement de l'étude de faisabilité des réseaux de chaleur

Lancement de l'étude d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics

62% est la part d'énergie renouvelable intégrée dans les réseaux de chaleur en 2023

Les faits marquants



Axe 3
Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

Réalisation du diagnostic agricole du territoire par la Chambre d'agriculture d'Ile de France dans l'objectif de développer un pôle agricole de proximité.

Le poids des déchets ménagers recyclés et verts recyclés du territoire représentaient 69 485 tonnes en 2023

Soutien au fonctionnement de la ressourcerie Les Pépites avec une subvention de 25 000 €



Axe 4
Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Poursuite de la rénovation d'éclairage public en LED
14 communes ont intégré le réseau d'éclairage public de l'agglomération
17 705 lanternes passées en LED

Réalisation de l'étude Ilots de chaleur urbains

L'agglomération lauréate du plan de transformation des zones commerciales de l'ANCT pour la requalification écologique du PAE des Primevères à Pierrelaye

Mise en place de l'éco-pâturage urbain au sein du parc d'activités économique des Epineaux à Frépillon

Les faits marquants

Axe 5
Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments



Achat de caméras thermiques pour améliorer la précision des rapports d'enquêtes des inspecteurs salubrité

208 ménages ont bénéficié de l'Aide de Solidarité Ecologique

Arrivée de deux Energy Managers supplémentaires mutualisé avec les communes pour les accompagner dans la mise en œuvre des objectifs de sobriété des bâtiments publics

Axe 6
Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement



Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables
81% des marchés sont dit « verts »

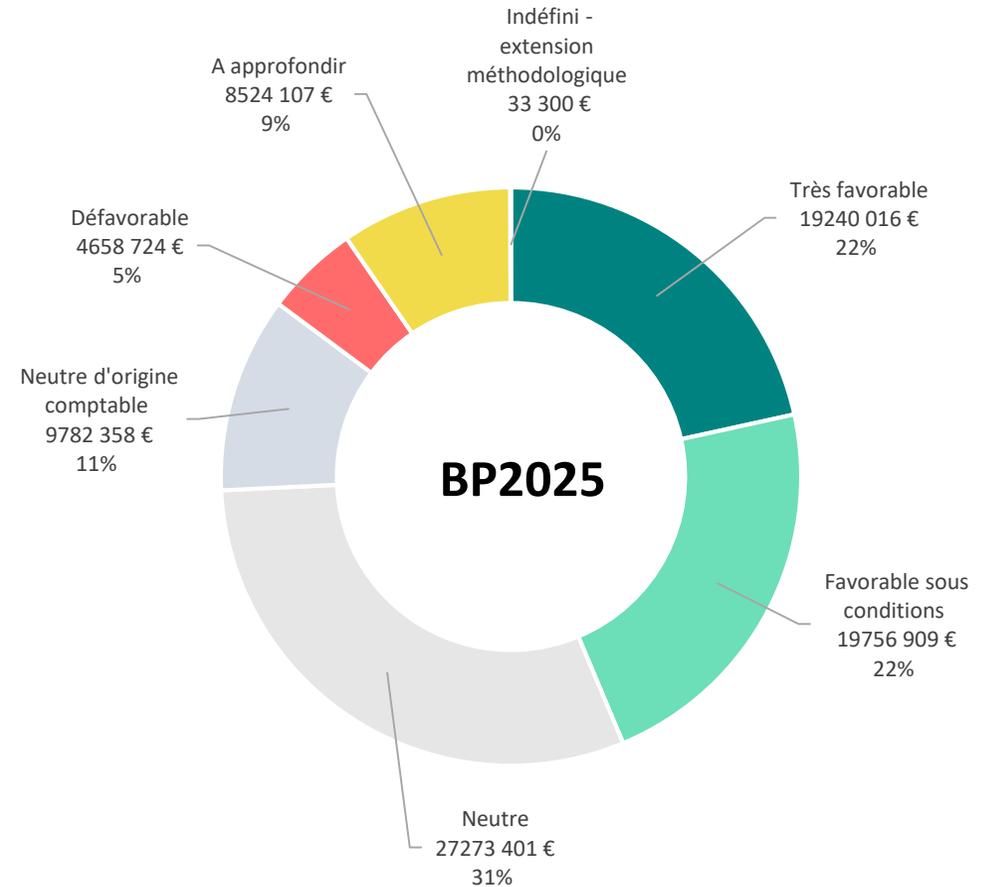
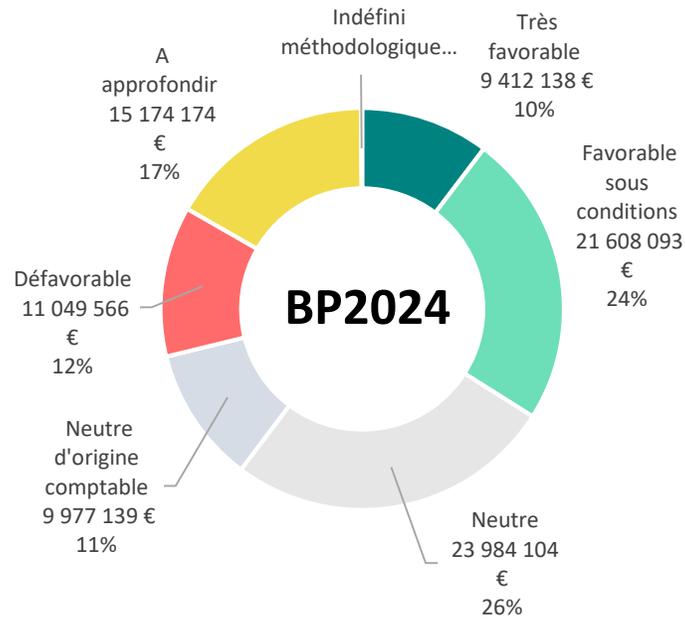
Sensibilisation des agents (en interne) à la commande publique durable

Approbation de la stratégie numérique responsable

Flotte auto CAVP : 24,10% véhicules propres

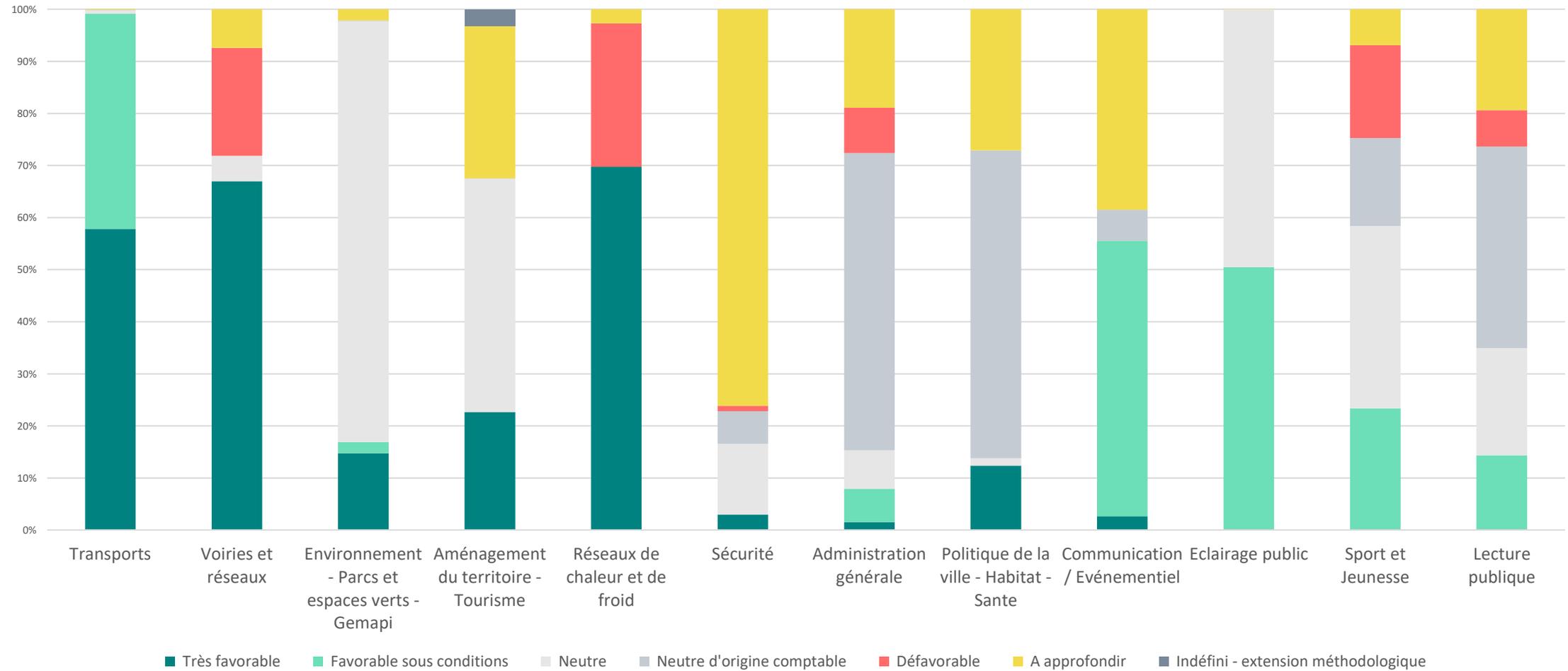
Tenue d'une session de sensibilisation au budget climat, d'une session fresque du climat et d'un atelier de sensibilisation à l'économie circulaire

Un engagement budgétaire croissant : la progression des dépenses favorables à l'environnement



| BILAN | 2024 | | 2025 | |
|-------------------------------------|------|--------|------|--------|
| Dépenses Favorables sous conditions | 24% | 21,6M€ | 22% | 19,2M€ |
| Dépenses Très favorables | 10% | 9,4M€ | 22% | 19,8M€ |
| TOTAL | 34% | 31M€ | 44% | 39M€ |

Les dépenses favorables à l'environnement par politique publique



Axe 1



Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

| | Action | Objectif | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|--|------|---|
| 1.1 | Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo | Contribuer au développement des modes actifs afin de passer de 2% à au moins 4% des déplacements quotidien | Direction des transports | | Dispositifs mis en place : Plan vélo, fonds de concours, accès cyclables à la piscine intercommunale, achat de 3 compteurs vélo en supplément de 1 déjà installé à Pierrelaye Aide à l'achat de vélo électriques pour les résidents de la CAVP |
| 1.2 | Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE | Engager les entreprises et administrations du territoire à mettre en place des actions coordonnées pour une mobilité décarbonée | Direction des transports Direction du développement économique | | Consultation DSP bus IDFM - en cours. Forfait mobilité pour les agents de la CAVP |
| 1.3 | Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives | Accompagner la transition des motorisations pour atteindre un taux de 33% de motorisation alternative dans le parc roulant en 2030 | Direction des transports Direction des réseaux Direction des espaces publics | | Partenariat avec le SIGEIF – Transfert de compétences IRVE – Schéma d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques qui prévoit 26 bornes supplémentaires pour un total de 128 bornes sur le territoire d'ici début 2026. |

Axe 1



Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

| | Actions | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|---|------|--|
| 1.4 | Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie | Contribuer à développer et diversifier les services de transport en commun (transport à la demande), accompagner la transition énergétique des flottes en service et en faciliter l'accès pour atteindre une part modale de 25% des déplacements individuels du territoire d'ici 2030. | Direction des transports | | Future DSP-Bus (commencement 2 ^{ème} semestre 2025) – Evolution du matériel roulant au GNV prévue après la construction d'une station GNV en projet actuellement : flotte 200 véhicules |
| 1.5 | Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation | Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages afin d'inciter l'utilisation des transports collectifs. | Direction des transports Direction de l'aménagement et du tourisme | | Commencement des travaux de modernisation dans les gares de Pierrelaye et Sannois sur le 1 ^{er} semestre 2025 – Mise en place d'ateliers éphémères de réparation de vélos en gare |
| 1.6 | Analyser les impacts relatifs à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris | Accompagner la mise en place de la ZFE métropolitaine en analysant et en corrigeant les impacts sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Parisis. | Direction des transports Direction de la transition écologique | | L'étude n'a pas encore débuté, la MGP réfléchit sur la mise en œuvre de sa ZFE |



Axe 1

Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

| | | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----|---|------------|-----------|-------------|
| 1.1 | Nombre de kilomètres cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de la CAVP | 3,10 | 2,00 | 1,24 |
| | Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (moyenne par jour) | 99 | 96 | 118 |
| | Taux d'occupation des Véligos | 14,97% | 18,71% | 16,41% |
| | Nombre de places de stationnement Véligo disponibles | 342 | 398 | 552 |
| 1.2 | % de déplacements domicile / travail utilisant les modes doux ou collectifs | 46,10% | 46,20% | - À venir - |
| 1.3 | Nombre d'utilisation des bornes IRVE - sessions de recharge par an | 49 716 | 46 555 | 42 204 |
| 1.4 | Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires | 10 276 360 | 9 127 765 | - À venir - |
| 1.5 | % de gares labellisées pôles gares | 42% | 42% | 42% |



Axe 2 Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|---|------|--|
| 2.1 | Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération | Définir un cadre opérationnel pour décliner l'ambition de Val Parisis en termes de transition énergétique. | Direction de la transition écologique | | Poursuite du Schéma Directeur des Energies Territorial Lancement de la procédure de consultation pour l'Atlas de la biodiversité |
| 2.2 | Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales | Structurer et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Conseiller l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités de la CAVP, industriels, citoyens, etc.) en matière d'énergie territoriale afin d'assurer la cohérence des projets initiés et futurs, et ce, en adéquation avec les ambitions climat-air-énergie de CAVP. | Direction de la transition écologique Direction des territoires Direction du développement économique | | Cadastre solaire tout public sur le site internet de la CAVP - Etude d'opportunité panneaux photovoltaïques finalisées, résultats communiqués |



Axe 2

Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------------|-------------|------|------|
| 2.1 Consommation énergétique finale du territoire | 3 970 GWh* | 2 640 GWh** | NC | NC |
| 2.1 Production énergétique finale des réseaux de chaleur de l'agglomération | 58 462 MWh* | NC | NC | NC |

* Données du ROSE non publiées pour 2022, 2023 et 2024

** Données hors transports issues du Schéma Directeur des Energies Territorial



Axe 3 Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|---|--|--|------|---|
| 3.1 | Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le réemploi des ressources en réponse aux enjeux climat | Encourager une politique harmonisée de gestion des déchets, cohérente avec les territoires voisins, avec des objectifs "climat air énergie" ambitieux. | Direction de la Transition écologique Direction des territoires | | Mise à jour du diagnostic relatif à l'exercice de la compétence déchets par les syndicats et évaluation des besoins d'infrastructure du territoire (déchèteries, station de transfert...) - Etude installation d'une unité de micro-méthanisation sur le territoire en cours (convention SIGEIF 2023 – marché attribué) |
| 3.2 | Réaliser un pôle agricole et alimentaire territorial | Structurer une ambition de développement économique territorial et un cadre de travail pérenne autour des questions d'alimentation et d'agriculture durable. | Direction de la Transition écologique | | Réalisation du diagnostic agricole du territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Ile de France |

Axe 3



Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|--|------|---|
| 3.3 | Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales niveau des ZAE notamment | Stimuler des démarches de verdissement et de RSE en entreprise sur le territoire | Direction de l'aménagement et du tourisme, dans le cadre d'une mutualisation | | Programme initié |
| 3.4 | Promouvoir le tourisme durable | Développer un tourisme respectueux des habitants et de l'environnement. | Direction de l'aménagement et du tourisme | | Parution de la carte touristique CAVP Travail collaboratif avec le Petit Futé pour élaborer un guide afin de promouvoir l'attractivité du territoire |

 **Axe 3**
Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

| | | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----|---|----------|----------|-------------|
| 3.1 | Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire | 71 005 T | 69 495 T | - À venir - |
| | % de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage | 90,33% | 91,26% | - À venir - |
| | Tonnage de dépôts sauvages ramassés | 231 T | 218 T | 204 T |
| 3.2 | % de surfaces agricoles cultivées | 13,25% | 13,25% | 13,25% |
| 3.3 | Nombre d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes | 441 | NC | NC |
| | Nombre d'opérations de redynamisation / requalification dans les ZAE | 15 | NC | NC |
| 3.4 | Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés (en km supplémentaire) | 100 | 0 | 0 |
| | Nombre de nuitées sur le territoire | 344 374 | 144 497 | 135 719 |

- à venir - : regroupement des données au 2^{ème} semestre N+1 lors de la parution des rapports d'activité des syndicats de déchets



Axe 4

Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|---|---|---|------|--|
| 4.1 | Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT | Créer un cadre de planification territoriale adéquat pour retranscrire les enjeux "climat-air-énergie". | Direction de l'aménagement et du tourisme | | Projet non démarré |
| 4.2 | Mettre en place un "plan lumière" pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité | Optimiser la gestion de l'éclairage nocturne en vue de lutter contre le changement climatique (adaptation et atténuation). | Direction des réseaux Direction de la transition écologique Direction de l'aménagement (RLPi) | | 14 communes ont transféré la compétence éclairage public à la CAVP. 8 communes sont déjà passées au 100% LED 25 917 lanternes LED sur un patrimoine de 34 368 points lumineux |
| 4.3 | Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur | Initier, soutenir et coordonner les aménagements plus résilients qui contribuent à la désimperméabilisations des sols ou à leur non-imperméabilisation et permettant de séquestrer plus de carbone. | Direction de l'aménagement et du tourisme Direction des territoires | | Réalisation de l'étude îlots de chaleur urbains |
| 4.4 | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire | Mettre en place une stratégie territoriale pour bâtir des continuités écologiques naturelles et réduire la vulnérabilité des systèmes face aux changements climatiques. | Direction de la Transition écologique | | Projets et actions en cours concernant la GEMAPI, travail en cours sur le ZAN, finalisation du schéma directeur d'assainissement |



Axe 4

Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

| | | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----|--|-----------|-----------|-----------|
| 4.2 | % de points lumineux en LED | 33 % | 45 % | 76 % |
| | Consommations d'énergie liées à l'éclairage public de la CAVP | 9 369 MWh | 7 400 MWh | 8 011 MWh |
| 4.3 | Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public | 305 h | 305 h | 305 h |
| 4.4 | % de terres artificialisées sur le territoire intercommunal | 66,60 % | 66,60 % | 66,60 % |
| | Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique | 5 570 m | 5 570 m | 5 570 m |
| | % de réalisation du schéma directeur d'assainissement | | | |
| | Etude schéma directeur assainissement | 7,5/10 | 10/10 | 10/10 |
| | Travaux préconisés à l'issue du schéma directeur assainissement | - | 0/10 | 0/10 |



Axe 5 Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|---|--|---|------|--|
| 5.1 | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites en matière de rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Renforcer l'ampleur et l'efficacité des actions du territoire en faveur de la rénovation énergétique. | Direction de l'habitat | | Tenue de permanences de SOLIHA Poursuite du versement de l'Aide solidarité écologique pour les ménages Achat de caméras thermiques pour améliorer la précision des rapports d'enquêtes des inspecteurs salubrité |
| 5.2 | Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments | Atteindre un niveau d'exemplarité publique en cohérence avec la transition énergétique qui doit s'opérer. Encourager des opérations plus vertueuses, la montée en compétence des acteurs, la diffusion de bonnes pratiques/process vertueux de travail de MOA. Informer les administrés. | Direction du patrimoine Direction de l'habitat | | Schéma directeur immobilier et énergétique en cours – Finalisation du contrat de performance énergétique (mise en œuvre en 2025) sur le patrimoine de la collectivité |



Axe 5

Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

| | | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----|--|-------|------|-------------|
| 5.1 | Volume de production annuelle de logements | 2 242 | 1306 | - À venir - |
| | Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité | 352 | 731 | 833 |
| | Nombre de permis de louer acceptés | 233 | 511 | 556 |
| | Nombre de permis de louer refusés | 10 | 50 | 55 |
| | Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide à la rénovation énergétique (aide de solidarité écologique) | 91 | 53 | 208 |

- à venir - : regroupement des données au 2^{ème} semestre N+1



Axe 6

Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|---|------|--|
| 6.1 | Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire | Construire un pilotage ambitieux et opérationnel de la politique territoriale "climat-air-énergie" et le décliner de façon cohérente dans les politiques sectorielles de CAVP. | Direction de la transition écologique | | Poursuite du réseau des agents référents de la transition écologique entre la CAVP et les 15 communes – 2 réunions et une visite des Jardins de Faysoagne Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME : Vote du plan d'actions et visite annuelle de la conseillère |
| 6.2 | Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique,) | Développer un cadre de travail pérenne entre l'Agglomération et les communes du territoire. | Direction des affaires juridiques (mutualisation) Direction des ressources humaines Direction de la Transition écologique | | Sensibilisation à la commande publique durable des agents Tenue d'une sensibilisation au budget vert Fresque du climat organisée |

Axe 6



Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|--|------|--|
| 6.3 | Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique | Positionner la Communauté d'Agglomération de Val Parisis comme un moteur de la transition énergétique et climatique sur son territoire, notamment : mutualiser les actions à l'échelle inter-communale et valoriser les initiatives vertueuses des différentes communes (certaines communes ont devancé la CAVP au regard des enjeux environnementaux "climat-air-énergie", il faudra donc procéder à une mutualisation réfléchie, dossier par dossier). | Direction du patrimoine Direction de la Transition écologique | | Bilan carbone effectué (ateliers de sensibilisation mis en place) Mise en œuvre de la méthodologie de travail mise en place avec la DTE et la DAJCP pour l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les documents de consultation Approbation du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) Approbation de la stratégie numérique responsable |
| 6.4 | Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire | Stimuler les dynamiques territoriales citoyennes et associatives. | Direction de la Transition écologique | | A développer davantage Création du comité des usagers des réseaux de chaleurs de la CAVP – 1 ^{er} Comité en novembre 2023 et le suivant en février 2025 |



Axe 6

Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

| | | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----|--|---------------------------|---------------|---------------|
| 6.1 | Pourcentage d'action inscrites au PCAET réalisées | 27 % | 50 % | 86 % |
| | Emissions de GES liées aux actions intercommunales | 5 898 tCO ₂ e* | - | - |
| 6.2 | Nombre d'actions de mutualisation en cours | 12 | 12 | 13 |
| | Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours | 10 | 14 | 18 |
| 6.3 | Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux GAZ | 7 853 637 KWh | 8 396 902 KWh | 9 549 632 KWh |
| | Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux ELEC | 5 241 263 KWh | 4 637 679 KWh | 6 417 932 KWh |
| | Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal | 13,00% | 24,53% | 24,1% |
| | Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable | 11 | 27 | 39 |

* Actualisation de l'indicateur tous les 3 ans



Partie 2 :

Stratégie numérique responsable

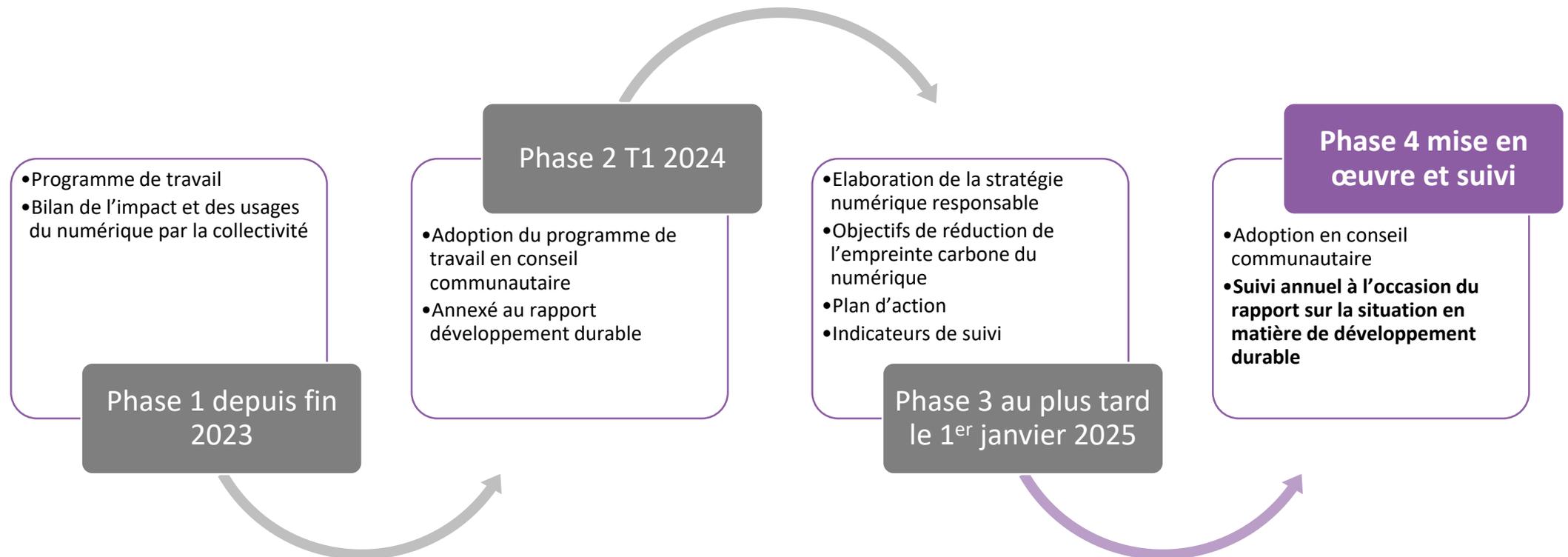
Approuvée en Conseil Communautaire du 9 décembre 2024

Bilan annuel

Stratégie numérique responsable : cadre légal

- Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte carbone du numérique en France et décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022

=> obligation d’élaborer une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.



Stratégie numérique responsable : objectifs

- Le décret du 29 juillet 2022 définit, de manière non limitative, les objectifs auxquels la stratégie numérique responsable doit répondre :

1° La commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence ;

2° La gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique ;

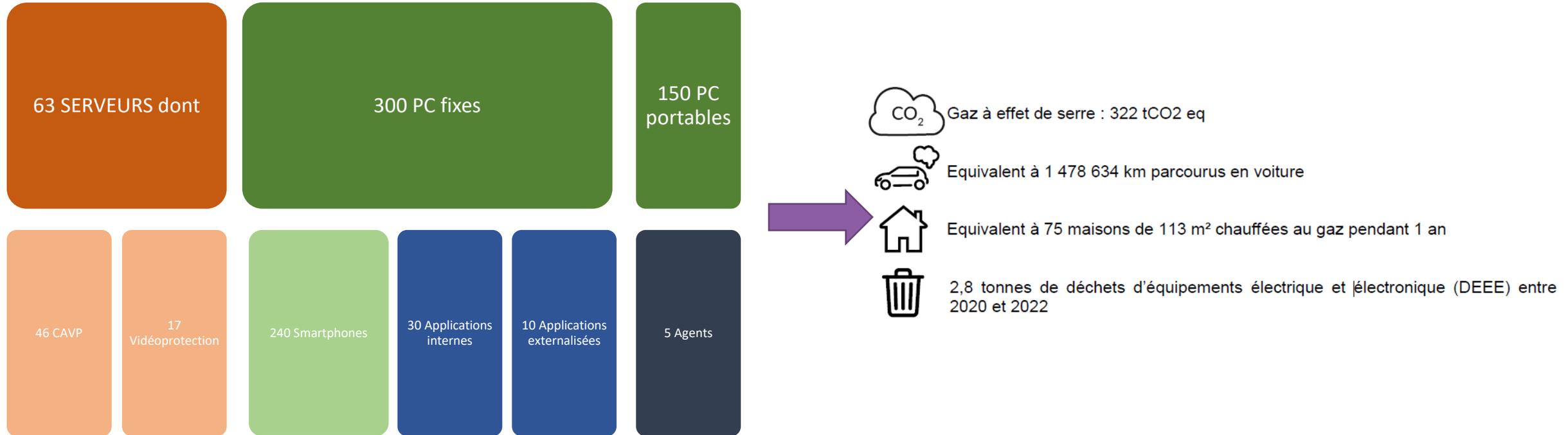
3° L'écoconception des sites et des services numériques ;

4° La mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics ;

5° La mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique ;

6° La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

L'état des lieux du matériel informatique et son empreinte environnementale



L’empreinte du service informatique

Ventilation des émissions de GES par poste



Smartphone
4 ans
Moyenne française 2,5 ans



Ecran
8 ans
Moyenne française 5,33 ans



Ordinateur
5 ans (7 ans recyclage en interne)
Moyenne française 5,95 ans

La durée de vie moyenne d’un ordinateur est de 5 ans. Elle est de 7 ans grâce au recyclage interne.

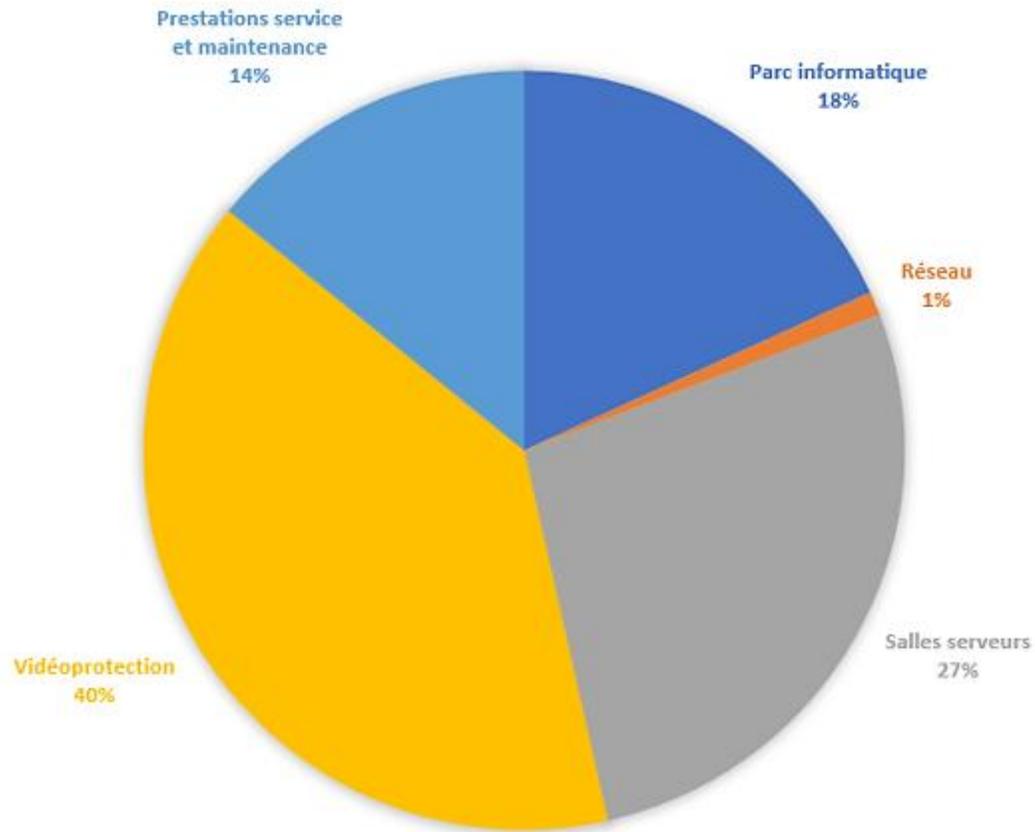
La moyenne présentée par le Benchmark Green IT 2022 est de 5,95 ans

La durée de vie moyenne d’un écran est de 8 ans. La moyenne présentée par le Benchmark Green IT 2022 est de 5,33 ans

L'empreinte du service informatique

Ventilation des émissions de GES par poste

VENTILATION DES ÉMISSIONS DE GES PAR POSTE



| Poste | kg CO2eq / an |
|---|---------------|
| Parc informatique | 58 635 |
| Réseau | 4 300 |
| Salles serveurs | 85 500 |
| Vidéoprotection (caméras, serveurs, csu, infra) | 126 795 |
| Prestations service et maintenance | 46 521 |

Les données concernant la vidéoprotection sont globales, à mettre en parallèle des données CAVP cumulées soit 46% CAVP (parc, réseau, serveurs) et 40% vidéoprotection composée de nombreux serveurs et d'un parc moins important.

Le volet prestations comprend les données pour les deux pôles

Les actions engagées

Allongement de la durée de vie des équipements

Les PC fixes remplacés sont réutilisés dans les médiathèques pour les postes publics.

Les smartphones et les photocopieurs sont remplacés sur panne uniquement.

Les ordinateurs sont upgradés avec des disques flash et des ajouts de RAM lorsque cela est pertinent.

Mutualisation des équipements

Remplacement des imprimantes individuelles et rationalisation du parc par des systèmes d'impression mutualisés.

Exploitation de la commande publique comme levier d'action

Des clauses environnementales ont été intégrées dans nos marchés pour favoriser :

L'achat d'équipements numériques durables et réparables (exploitation des indices de réparabilité et de durabilité) ;

Achat d'équipements issus du réemploi quand cela est opportun.

Réduction de l'impact lié aux impressions

Les équipements mutualisés sont par défaut paramétrés en recto-verso, noir et blanc.

Sensibilisation des agents : baisse de 17% du nombre d'impressions sur la période 2020-2022.

Cycle de vie du matériel

Renouvellement des ordinateurs fixes et portables : 8 ans minimum

Renouvellement des écrans : pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel, objectif visé 10 ans

Renouvellement des smartphones/tablettes : pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel, objectif visé 8 ans

Réduction du nombre de serveurs physiques

La refonte de nos infrastructures serveurs en 2019 a été l'occasion de réduire le nombre de serveurs physiques de 12 à 4 grâce à la virtualisation.

Ambition 2026 – Pistes envisageables

| Equipements numériques | |
|---|---|
| Parc informatique | Se doter d'un outil dédié de suivi du parc informatique. |
| | Prolonger encore plus la durée de vie du parc informatique. |
| | Acquisition de matériel moins énergivore. |
| | Création d'un Repair Café (atelier consacré à la réparation) « informatique » pour les agents. |
| | Réduire à son minimum le temps de mise en veille des équipements. |
| | Accroître les acquisitions de matériels issus du réemploi. |
| Mutualisation des équipements | Une étude est en cours avec certaines communes pour créer un datacenter mutualisé. |
| Réduction de l'impact lié aux impressions | Utilisation de papier recyclé. |
| | Sensibilisation des utilisateurs pour continuer à réduire leurs impressions. |
| Infrastructure | |
| Nouveau siège Val Parisis | Eco conception des nouveaux locaux de l'agglomération, nouvelles salles informatiques DSI et vidéoprotection en sous-sol pour limiter les besoins de climatisation. |

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**